



## Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

JU

### ANNULATION CEDULE HYPOTHECAIRE

1. Débitrice: **Fondation Gilberte de Courgenay, Hôtel de la Gare**, 2950 Courgenay
2. **Remarques:** Concerne vente immobilière du 8 juillet 2015 de l'immeuble feuillet n° 267 du ban de Courgenay, appartenant à la Fondation Gilberte de Courgenay, Hôtel de la Gare.  
Le créancier hypothécaire de la cédule hypothécaire nominative de CHF 150'000.00, inscrite le 21.02.1992, grevant en 2e rang l'immeuble feuillet n° 267 du ban de Courgenay, est informé que ce titre sera radié par les soins de l'office des poursuites auprès dudit Registre foncier selon l'art. 69 ORFI. Il est rappelé que toute aliénation ou mise en gage de titres radiés sera punie comme escroquerie.

OFFICE DES POURSUITES PORRENTRUY  
2900 Porrentruy

02377029

